

Réunion publique d'ouverture à Pornic

Lundi 21 septembre 2020

Lieu : Espace Val-Saint-Martin, rue Jules Ferry, Pornic

Intervenants :

- **Philippe Grosvalet**, Président du Conseil départemental de Loire-Atlantique
- **Jean Charrier**, Vice-président aux mobilités du Conseil départemental de Loire-Atlantique
- **Laurent Renou**, Sous-directeur des études, Direction des infrastructures du Département de Loire-Atlantique
- **Sophie Brossaud**, Chargée de projets participation citoyenne, Direction vie citoyenne, Département de Loire-Atlantique
- **Claude Renou et Serge Quentin**, garants de la concertation nommés par la Commission nationale du débat public (CNDP)

Animatrice :

- **Coline Grégoire**, agence Sennse

Durée de la réunion : 2h30, 19h00 – 21h30

Nombre de participant-e-s : 115 personnes

Vous pouvez visionner l'intégralité de la rencontre ici :

<https://www.youtube.com/watch?v=dWZHxDp428k>



Introduction

L'animatrice ouvre la réunion en rappelant qu'elle s'inscrit dans le cadre de la concertation préalable sur les aménagements routiers de l'axe Nantes-Pornic (RD751).

Jean-Michel Brard, Maire de Pornic et Président de Pornic Agglo – Pays de Retz, remercie les participant-e-s à la réunion et rappelle le contexte dans lequel s'inscrit le projet porté par le Département.

L'animatrice présente les intervenants et le déroulé de la soirée.

Les garants de la concertation présentent leur rôle en tant que garants et celui de la Commission nationale du débat public (CNDP).

La vidéo « Axe Nantes-Pornic » est projetée.

Elle est accessible ici : <https://www.youtube.com/watch?v=ZnvDreUw6WY>

Philippe Grosvalet, Président du Conseil départemental de Loire-Atlantique présente le contexte routier départemental en Loire-Atlantique, et plus particulièrement celui de l'axe Nantes-Pornic. Il identifie et détaille plus particulièrement 5 enjeux :

- **L'aménagement du territoire** notamment pour répondre aux évolutions démographiques, économiques et touristiques ;
- La **sécurité routière** de tous les usager-ère-s ;
- La **préservation des riverain-e-s** aux abords de la RD 751 et du futur projet ;
- La **préservation de l'environnement** mais aussi des espaces agricoles et naturels ;
- L'**enjeu financier** associé au projet.

Il précise les attentes du Département concernant la concertation organisée.

1. Quels objectifs et priorités pour l'aménagement de l'axe Nantes-Pornic ?

TEMPS DE PRÉSENTATION

Laurent Renou, Sous-directeur des études, Direction des infrastructures du Département de Loire-Atlantique, présente :

- le contexte de l'axe Nantes-Pornic en chiffres clés ;
- les priorités pour l'aménagement ;
- le projet ;
- la définition d'une mise à 2x2 voies ;
- les objets de la concertation.

Les diapositives de 11 à 17 de la présentation sont projetées.

TEMPS D'ÉCHANGES

Intermodalité et complémentarité des modes

Question en séance : Dans quelle mesure le transport ferroviaire a-t-il été intégré aux réflexions : tracé, desserte, cadencement, doublement des voies ? (habitante de la Bernerie-en-Retz et représentante du collectif le Temps des cerises)

Question en séance : Quel est l'état des réflexions sur les transports en commun sur l'axe, notamment routiers avec les autobus ? (habitant de Pornic).

Question issue du chat sur Internet : Est-ce que des voies cyclables sont prévues dans le cadre du projet ?

Philippe Grosvalet souligne que le Département intègre dès le début de ses réflexions la complémentarité entre la voiture et les modes de transport collectifs (routiers et ferroviaires). Le Département est à ce sujet en discussion avec la Région Pays de la Loire, autorité organisatrice des transports.

Philippe Grosvalet répond qu'aujourd'hui un projet routier ne peut plus être conçu sans envisager la place du vélo, y compris dans son utilisation quotidienne.

Laurent Renou énonce que le Département a pour objectif de viser un compromis entre l'aménagement d'espaces et l'aménagement du territoire. L'intégration de modes doux peut parfois conduire à l'aménagement de voies plus larges. On peut également imaginer que certaines voies de desserte pourraient être dédiées à certains modes actifs.

Question en séance : Le projet intègre-t-il la nouvelle loi d'orientation des mobilités (LOM), notamment dans le cas où une concession était envisagée ? (habitant de la Bernerie-en-Retz).

Laurent Renou répond qu'à date il n'est pas prévu de classer cette portion de voie dans le réseau national, et en aucun cas de la rétrocéder à une société concessionnaire.

Enjeux environnementaux et climatiques

Question en séance : Un participant s'interroge sur la prise en compte des enjeux climatiques dans le cadre du projet présenté (habitant de la Plaine-sur-Mer).

Question en séance : Une actualisation des études est-elle prévue compte tenu du contexte sanitaire et de la généralisation du télétravail ? Par ailleurs, les évolutions urbaines induites par le projet sont-elles connues ? (conseillère municipale de Pornic).

Laurent Renou répond que la phase de concertation préalable s'inscrit très en amont des études. Certains éléments seront approfondis à l'issue de la concertation dans le cadre de la poursuite des études, notamment les enjeux liés à l'air et la santé. Par ailleurs, le cadre de la réflexion est large, il intègre également la modification de la part modale de la voiture individuelle, les habitudes et usages des déplacements évoluant.

Jean Charrier, Vice-président du Conseil départemental de Loire-Atlantique, invite les participant-e-s à partager leurs réflexions relatives aux voies dédiées au covoiturage ou au transport en commun ; cette problématique fait partie intégrante de la concertation.

Question en séance : Depuis 2015, il est nécessaire d'avoir une note de gaz à effet de serre, si c'est obligatoire pour la décision, il faudrait la joindre. L'étude de trafic du CEREMA sur laquelle se base le dossier de concertation n'est pas jointe. L'hypothèse est une hausse de trafic continue. Il est assez peu probable que cette étude prenne en compte l'hypothèse selon laquelle on respecte l'accord de Paris (habitant).

Laurent Renou répond que cette étapes s'inscrit dans une phase de concertation préalable qui donnera par la suite lieu à des dossiers d'instruction et des enquêtes publiques. L'étude du CEREMA repose sur un modèle départemental et régional qui sont développés en lien avec les perspectives d'évolution des parts modales fixés par l'ensemble des collectivités et l'Etat.

Enjeux acoustiques

Question en séance : Des solutions sont-elles envisagées pour réduire les nuisances sonores induites par le projet : revêtement, talus, murs anti-bruit ? (habitante de Pornic).

Question en séance : Un maire témoigne d'un projet de déviation ancien sur la commune et regrette que les réflexions sur la part modale des piétons et des cycles n'aient pas été suffisamment prises en considération. Dans le cadre du projet soumis à concertation, il souhaite que des murs anti-bruit soient mis en place, les enrobés et merlons n'étant pas des solutions satisfaisantes. Une réflexion acoustique sur le linéaire total a-t-elle été menée ? (maire de Saint-Léger-les-Vignes).

Laurent Renou répond qu'à l'issue de la concertation et selon les scénarios retenus, des études spécifiques au bruit seront menées. Concernant la situation de Saint-Léger-les-Vignes, celle-ci est différente car la route est déjà pré-aménagée à 2x2 voies. Cette portion de projet est confrontée à des habitations préexistantes et à des habitations nouvelles. Dans le cadre du projet de doublement de la déviation de Port-Saint-Père, le Département prévoit des protections phoniques (écrans et merlons de terre).

Jean Charrier indique la problématique des coupures induites par un aménagement routier doit être prise en compte dès le stade de la concertation pour définir les meilleures conditions d'intégration.

Calendrier de réalisation

Question en séance : *Un habitant s'étonne que certains aménagements récents ne puissent pas être aménagés en priorité. Il regrette que le délai de réalisation du projet soit à horizon 2035, tandis que les aménagements en partie nord de la Loire sont très anciens (habitant de Préfailles).*

Question en séance : *Une participante rappelle la nécessité du projet et de sa réalisation rapide (habitante de Pornic).*

Question issue du chat sur Internet : *Quelle est la durée des travaux et la date de livraison de la 2x2 voies ?*

Philippe Grosvalet rappelle que les temps des réflexions, des études, des procédures d'autorisation et du chantier font des projets routiers des projets de long terme. Le calendrier présenté à date ne peut être qu'indicatif. Compte tenu des enjeux de sécurité routière, le Département a souhaité accélérer les calendriers. À titre d'exemple, les aménagements entre Port-Saint-Père et « Le Pont Béranger » n'étaient pas inscrits initialement dans le plan pluriannuel d'investissement, mais le Département a décidé de le modifier pour les inscrire dès à présent et initier les réflexions.

Laurent Renou complète en disant que l'état d'avancement diffère selon les secteurs. Certains secteurs ayant une échéance de réalisation plus courte que d'autres. Concernant la partie nord de la Loire, cette voie appartient au réseau routier national géré par l'État. C'est pourquoi cette voie a été aménagée plus en amont.

Autres remarques

Remarque en séance : *Un habitant évoque une étude citée par Reporterre montrant que les aménagements routiers structurants visant une augmentation de la capacité et de la vitesse entraînent à long terme un allongement des temps de parcours individuels et des augmentations de trafic. Il s'interroge également sur les effets du projet sur le prix du foncier local (habitant de Pornic).*

Remarque en séance : *Un habitant évoque la possibilité de réaliser une route sur pilotis pour limiter les impacts fonciers. Il évoque le fait que les modes de déplacement évoluent rapidement et qu'il peut être difficile d'anticiper leur évolution dans les projets d'infrastructure (habitant de Pornic).*

2. Un projet composé de plusieurs secteurs aux enjeux diversifiés

TEMPS DE PRÉSENTATION

Laurent Renou, Sous-directeur des études, Direction des infrastructures du Département de Loire-Atlantique, présente le parcours d'est en ouest sur chacun des 4 secteurs :

- Port-Saint-Père <> « Le Pont Béranger » ;
- « Le Pont Béranger » <> Chaumes-en-Retz ;
- Doublement de la déviation de Chaumes-en-Retz ;
- Chaumes-en-Retz <> Pornic.

Les diapositives de 18 à 33 de la présentation sont projetées.

TEMPS D'ÉCHANGES

Port-Saint-Père <> Chaumes-en-Retz

Question en séance : Quelles sont les intentions concernant la 2x2 voies de la RD723 entre le Pellerin et Cheix-en-Retz ? Y'a-t-il une concertation avec Nantes Métropole et l'État concernant le nouvel afflux de véhicules permis par les aménagements de l'axe sur le périphérique nantais ? (habitant de Saint-Léger-les-Vignes et Président de Pays de Retz Entrepreneurs).

Jean Charrier répond que les marais de Rouans et ceux de Port-Saint-Père rendent difficile le doublement de la RD723. L'objectif est d'aménager le plus rapidement possible la RD751 en 2x2 voies jusqu'au Pont Béranger pour permettre de réduire les flux trop importants sur la RD723, notamment la traversée de Vue. L'objectif est de faire un axe important sur le Pays de Retz et d'organiser les rabattements.

Philippe Grosvalet précise que ces 2x2 voies n'ont pas été conçues pour le Pays de Retz mais en réponse à l'augmentation de la population de l'agglomération nantaise. Le Département et Nantes Métropole souhaitent réfléchir également à l'augmentation de l'offre de transports publics en dehors de la Métropole nantaise.

Question en séance : Les habitants entre Pornic et Nantes sont situés entre les 2 ponts de franchissement de la Loire et l'accès à la rive Nord peut sembler difficile. Un nouveau franchissement de la Loire a-t-il été envisagé dans le cadre du projet pour limiter les reports sur le pont de Cheviré ? (habitant de Saint-Michel-Chef-Chef).

Jean Charrier répond qu'une réflexion est en cours entre la Région et Nantes Métropole sur des franchissements en proximité de la Métropole.

Philippe Grosvalet précise que des études simples avaient été menées en interne par le Département sur l'utilité d'un tel ouvrage. Le potentiel d'un pont se révèle qu'à la condition d'être bien connecté au réseau routier, cela induirait donc des aménagements complémentaires.

Doublement de la déviation de Chaumes-en-Retz

Question en séance : *Une participante précise que la section de Chaumes-en-Retz est une zone calcaire sensible abritant une faune et une flore rare et devant être préservée. Elle s'oppose aux tracés proposés à Chaumes-en-Retz (membre de Bretagne Vivante).*

Philippe Grosvalet rappelle l'engagement du Département sur la problématique de la biodiversité. Des études complémentaires de biodiversité seront engagées dans le cadre du projet que le Département devra prendre en considération en tant que maître d'ouvrage.

Laurent Renou précise que des inventaires sont en cours, notamment sur la déviation de Chaumes-en-Retz et que cela fera l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement.

Chaumes-en-Retz <> Pornic

Question en séance : *Un habitant évoque un projet de zones d'activités de 2 x 200 hectares situés près des Duranceries à Pornic. Il s'interroge sur l'articulation entre le projet de mise à 2x2 voies et celui d'aménagement de cette zone (conseiller municipal de Pornic).*

Laurent Renou répond que le scénario 2 sur ce secteur permet une réutilisation maximale de la route actuelle et un rabattement au plus près de la route bleue en évitant la zone construite. Il peut y avoir d'autres projets concomitants sur cette zone sans qu'ils soient liés.

Philippe Grosvalet rappelle que chaque échelon administratif a un champ de compétences distincts. Les zones d'activités sont de compétence intercommunale et non départementale.

Jean-Michel Brard précise que des relevés faune-flore ont été menés, ainsi qu'une étude menée par la Région concernant une halte ferroviaire. Aucune étude ne prévoit un projet de ZAC à date.

Question issue du chat sur Internet : *Quel est le projet prévu et ses éventuels impacts sur le lieu-dit la Devairie situé le long de la RD66 et concerné par le scénario entre la route bleue et la future 2x2 voies ?*

Laurent Renou précise qu'il ne s'agit que de scénarios à ce stade et non de tracé. Aujourd'hui aucun scénario n'est privilégié, et aucun tracé caractérisé. Les impacts seront connus à l'issue d'études plus approfondies sur ce secteur menées à l'issue de la concertation.

Question en séance : *Un habitant précise que la 2 voies actuelle pourrait être rénovée avant d'être transformée en 2x2 voies. Il craint que ce projet ne se fasse au détriment d'autres investissements départementaux en cours dans le Pays de Retz. Certains scénarios sur la D66 et D67 sont considérés comme difficilement réalisables. Il évoque le lien avec l'intermodalité, notamment les vélos (conseiller municipal de Pornic).*

Philippe Grosvalet répond que projet d'aménagement ne remet en rien les autres investissements engagés par ailleurs sur le Pays de Retz, notamment le centre de secours et le collège.

3. De nombreuses modalités pour participer activement à la concertation

TEMPS DE PRÉSENTATION

Laurent Renou et Sophie Brossaud présentent :

- Les rendez-vous de la concertation à venir : réunions publiques, ateliers et permanences ;
- Les modalités d'information et d'expression ;
- La plateforme contributive en ligne ;
- Les modalités d'inscription aux rencontres.

Les diapositives de 34 à 43 de la présentation sont projetées.

TEMPS D'ÉCHANGES

Question issue du chat sur Internet : Quelles seront les dates des prochaines réunions publiques ?

L'**animatrice** répond que l'ensemble des informations relatives à l'organisation de la concertation sont disponibles à : <https://www.participer.loire-atlantique.fr/>

4. Les enseignements de la soirée

Les **garants de la concertation** dressent le bilan de cette première rencontre et note la diversité des échanges, des interventions. Ils soulignent que la parole est donnée au public non seulement pendant cette réunion mais aussi et surtout pendant toute la durée de la concertation, jusqu'au 4 novembre.

Les diapositives de 44 à 47 de la présentation sont projetées.